



PV 385 DU JEUDI 26 AVRIL 2018

COMMISSION D'APPEL

Tél 04 72 76 01 16
appel@lyon-rhone.fff.fr

➔ INFORMATIONS

ABSENCES A AUDITION : Un nombre de plus en plus important de dirigeants, joueurs ou corps arbitral convoqués en audition sont absents. Les justificatifs de ces absences sont soit non fournis soit peu crédibles.

Pour tout absent à audition et qui n'aura pas fourni des attestations d'indisponibilité, soit de l'employeur, soit médicales, le club se verra amendé de la somme prévue, soit 60 €.

APRES AUDITIONS : Dans un souci d'information, la Commission d'Appel pourra, suivant les cas, dans la rubrique « Décisions » du P.V. du District ou de Footclubs, informer les clubs de ses décisions.

Ces décisions ne seront pas susceptibles d'appel tant que les délibérés ne seront pas parus sous forme de notification par voie de P.V. du District ou sur Footclubs.

Pour des raisons administratives, les demandes d'appel effectuées par mail doivent être envoyées à l'adresse du District du Rhône (district@lyon-rhone.fff.fr).

➔ AFFAIRE DISCIPLINAIRE - NOTIFICATION

Réunion du 23 Avril 2018

DOSSIER N° AD 12

APPEL DE FEYZIN C. BELLE ET. ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 15/03/2018 DATE DU MATCH : 04/03/2018

CATEGORIE : SÉNIORS - D1 - POULE B

CLUBS : HAUTS LYONNAIS 2 (563791) / FEYZIN C. BELLE ET. 1 (504739)

Voir notification dans Footclubs

➔ AFFAIRE RÉGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 17 Avril 2018

DOSSIER N° AR 10

APPEL DE FEYZIN C. BELLE ET. CONTRE COMMISSION DES RÈGLEMENTS (PV N°383 du 12 Avril 2018)

DATE DU MATCH : 31/03/2018 CATEGORIE : U15 - D4 - POULE N

CLUBS : F.C. GRIGNY 1 (549420) / FEYZIN C. BELLE ET. 2 (504739)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance

La Commission d'Appel Réglementaire convoque : **Le Lundi 14 Mai 2018 à 19H au siège du District de Lyon et du Rhône**

POUR LE CLUB F.C. GRIGNY

Mme la Présidente : Paula GARCIA ou son représentant

M. le Dirigeant : François GARCIA (délégué)

M. l'Éducateur : Emmanuel BERTHET

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB FEYZIN C. BELLE ET.

M. le Président : Ramzi OUERGHEMMI ou son représentant

M. le Dirigeant : David GUILLERD

M. l'Éducateur : Abdelkabar SELLAMI

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission Réglementaire



PV 385 DU JEUDI 26 AVRIL 2018

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE REGLEMENTAIRE - CONVOCATION

Appel du 17 Avril 2018

DOSSIER N° AR 11

APPEL DE A.S. CRAPONNE CONTRE COMMISSION DES RÈGLEMENTS (PV N°383 du 12 Avril 2018)

DATE DU MATCH : 31/03/2018 CATEGORIE : U15 - D4 - POULE I

CLUBS : A.S. CRAPONNE 2 (504730) / HAUTS LYONNAIS 2 (563791)

MOTIF : Contestation de la décision de 1^{ère} instance

La Commission d'Appel Réglementaire convoque :

Le Lundi 14 Mai 2018 à 19H30 au siège du District de Lyon et du Rhône

M. l'Arbitre Officiel de la rencontre : Anas BAHLAOUI - mineur accompagné de son représentant légal ou d'une personne dûment habilitée

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB A.S. CRAPONNE

M. le Président : Bruno CISTERMINO ou son représentant

M. le Dirigeant : Igor RAOUX

M. l'Educateur : Eddy MERCADER

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

POUR LE CLUB HAUTS LYONNAIS

M. le Président : Bruno LACAND ou son représentant

M. le Dirigeant : Ludovic COSSART

M. le Dirigeant : Laurent GERARDI

M. l'Educateur : Maxime LETOURNEUR

Munis de leurs licences ou pièces d'identité

Un membre de la Commission Réglementaire

Nous vous rappelons que, conformément aux dispositions de l'article 13 des Règlements Sportifs du District de Lyon et du Rhône, des frais de dossier seront à la charge du ou des Clubs fautifs ou du District de Lyon et du Rhône si réformation complète d'une décision.

Le Vice-Président
C. NOVENT

Le Secrétaire
D. HAMON

AFFAIRE DISCIPLINAIRE

Réunion du 03 Avril 2018

DOSSIER N° AD 11

APPEL DE A.S.UNIV. LYON ET DU COMITÉ DIRECTEUR D'UNE DÉCISION DE LA COMMISSION DE DISCIPLINE

DATE DE PUBLICATION : 08/03/2018 DATE DU MATCH : 04/02/2018

CATEGORIE : U17 - D2 - POULE B

CLUBS : ST. AMPLEPUSIEN 1 (517784) / A.S.UNIV. LYON 1 (500081)

Le Club A.S.UNIV. LYON est amendé de la somme de 120 € (Cent-vingt Euros) pour absence à audition (justificatif non fourni dans les délais) de :

M. Oualid ETTOUHAMI

M. Adem BENSAOUD

Copie : Trésorier du District de Lyon et du Rhône